REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
**Office des autorisations de construire**

# DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE

*Ce document est composé de 15 pages mais lors du **dépôt, ne sont requises que les pages 1 à 11.***
*Les numéros en exposant renvoient aux explications en page 12 et les références entre crochets aux documents à fournir indiqués en page 7.*

## A Projet

**Demande**[1]

☐ Procédure accélérée[2] (APA) ☐ Définitive[3] (DD) ☐ Complémentaire[2] (CPL)
☐ Démolition[5] (M) *[B02]* ☐ Préalable[3] (DP) ☐ Renseignement[3] (DR)
☐ Démolition en procédure accélérée[5] (MPA) *[B02]* ☐ Fédérale[47] (PFed)

Demande liée à une : ☐ Infraction ..... ☐ Démolition ..... ☐ Autorisation ..... ☐ Demande Préalable .....

**Tiers**

**Mandataire**

Nom du contact : Raison sociale :
MPQ[10] : ☐ Non ☐ Oui Identifiant MPQ[10]:
Adresse : NPA, localité :
Pays :
Téléphone : Signature : .....
Email : Date : .....

**Requérant** (et facturation)

Nom du contact : Raison sociale :
Adresse : NPA, localité :
Pays :
Téléphone : Signature : .....
Email : Date : .....

**Propriétaire** (si plusieurs, fournir *[A08]*[11])

Profession : ☐ Agriculteur ☐ Autre
Nom du contact : Raison sociale :
Adresse : NPA, localité
Pays :
Téléphone : Signature : .....
Email : Date : .....

**Lieu**

Adresse objet :
Communes :
Parcelles[6] :
Mutation en cours: ☐ Oui *[B00]* ☐ Non

**Projet**

Nature des travaux :
☐ Construction[37] ☐ Démolition
☐ Agrandissement[37] ☐ Transform./Rénov./Assainiss.[37]
☐ Changement d'affectation ☐ Modif. condit. financières
☐ Rénovation de logement exclusivement[61]

Description[7] :

Surface brute de plancher[8] : m2 Coût estimé[9] : Fr. (TTC)

**Projet de construction au bénéfice du régime des immunités (art. 9 LCI)** *(ne pas répondre pour les rénovations de logement exclusivement)*

Etat étranger ou organisation internationale : ☐ Oui ☐ Non

**Affectations**[12] *Pour les rénovations de logement exclusivement: ne cocher que "Habitat collectif, "Habitat individuel" ou "Autres"*

☐ Habitat collectif ☐ Habitat individuel ☐ Administration ☐ Écoles
☐ Commerce ☐ Restauration ☐ Lieu rassemblement ☐ Hôpital / Clinique / Lieu de santé[46]
☐ Industrie ☐ Dépôt ☐ Installation sportive ☐ Piscine couverte
☐ Autres (préciser) :

**Bâtiments** *Pour les demandes M-MPA: ne pas répondre aux questions n°1-2*
*Pour les rénovation de logement exclusivement: ne pas répondre aux questions n° 1 et 3*

1) Nb de bâtiments hors-sol construits: *[B04]*
2) Bâtiment(s) hors-sol transformé(s)[15] *[B07],* (n°EGID ou n° cadastral[50]) :
3) Bâtiment(s) hors-sol démoli(s), (n°EGID ou n° cadastral[50]) :

## B Caractéristiques générales

*pour les Demandes M-MPA : ne pas répondre aux questions n°2-3-7*
*pour les Demandes APA : ne pas répondre à la question n°5*
*pour les rénovations de logement exclusivement : ne pas répondre aux questions n°1 à 5*

1) Existence, adoption ou radiation de servitudes : ☐ Oui *[B01]* ☐ Non
2) Construction ou agrandissement de villa(s) ou habitat groupé ☐ Oui *[B03+B06]* ☐ Non
3) Toute construction en zone 5 impactant le sol : ☐ Oui *[B08]* ☐ Non
4) Modification de la configuration du terrain [13]: ☐ Oui ☐ Non
5) → Modification du terrain sans construction ni installation en zone agricole : ☐ Oui ☐ Non
6) Mise en conformité : ☐ Oui ☐ Non
7) Accès et utilisation possibles par des personnes handicapées[14] : ☐ Oui ☐ Non
8) Occupation du domaine public ou privé par les installations de chantier : ☐ Oui *[A05]* ☐ Non

## B Statistiques

*pour les Demandes M-MPA, et rénovations de logement exclusivement : ne pas répondre aux questions n°10-11-12*
*pour les questions n°10 et 11 : ne fournir le H01 que pour les bâtiments à plusieurs logements*

10) Surélévation d'un bâtiment : ☐ Oui *[B02+H01]* ☐ Non
11) Aménagement de combles d'un bâtiment : ☐ Oui *[H01]* ☐ Non
12) Construction ou installation provisoire : ☐ Oui Durée : mois ☐ Non
13) Début des travaux : / / Durée des travaux : mois

## C Construction de logements[17]

*ne pas répondre à cette thématique pour les Demandes APA, M-MPA,*
*ni pour les rénovations de logement exclusivement*
*pour les Demandes DP-DR : ne pas fournir de documents et répondre juste aux questions n° 1-2*

1) Projet de plusieurs logements en Zone de Développement (ZD 2,3,4) ou sur un terrain de l'Etat : ☐ Oui *[C01→C05]* ☐ Non
2) Demande de prestations LGL ou LUP[18] : ☐ Oui *[C01→C06]* ☐ Non
3) Demande de dérogation à l'art. 4A LGZD[18], pour les catégories de logements : ☐ Oui *[C07]* ☐ Non
4) Projet IEPA (immeuble avec encadrement de personnes âgées selon RORSDom[18]) ☐ Oui *[C08]* ☐ Non
5) Demande de prise en compte de la qualité projet ou dérogation aux art 1-2 RGL[18] ☐ Oui *[C09]* ☐ Non

## D Transformation de logements

*ne pas répondre à cette thématique pour les projets : villas en zone 5 ou maisons individuelles à 1 seul logement*
*pour les rénovations de logement exclusivement : ne pas répondre aux questions n°1-6-7-8-9*
*pour les Demandes M-MPA : répondre juste aux questions n°1-5-10 (pas de document à fournir pour la n°10)*
*pour les Demandes APA : ne pas répondre à la question n°1*
*pour les Demandes DP-DR : ne pas fournir de documents et ne pas répondre aux questions n°3 et n°5*

1) Démolition d'un immeuble de logements[20b] : ☐ Oui *[D01+D03+D06+A04[20a]+D14+ D22]* ☐ Non
2) Travaux de rénov./ transf. dans un logement existant[20b] : ☐ Oui ☐ Non

3) → Situation actuelle: ☐ Occupé (loué et/ou résilié) *[D06+D07+ D22]* ☐ Vide *[D07]* ☐ Occupé par le propriétaire *[D20]*

4) → Situation après travaux: ☐ Loué *[D12]* ☐ Première location *[D03+D04+D15]* ☐ Occupé par le propriétaire *[D03+D04+D10]* ☐ Vendu *[D03+D04+D15]*

5) Travaux imposant le départ d'un ou plusieurs locataires[20e] : ☐ Oui ☐ Non

5a) Si Oui, de manière : ☐ Temporaire ☐ Définitive

5b) Si Oui, Résiliations de baux effectués ou à prévoir : ☐ Oui ☐ Non

6) Travaux portant sur les parties communes ou l'enveloppe du bâtiment ou touchant l'intérieur de plusieurs logements[20b] : ☐ Oui *[D01→D06+D11+ D22]* ☐ Non

7) Une demande de **subvention au sens de l'article 15C al.6 et 7 LEN** a-t-elle été faite ? ☐ Oui *[D21]* ☐ Non

8) Répercussion des économies de charges énergétiques sur les loyers (Démolition art. 6 al. 3 ou rénovation art. 9 al. 6 LDTR[20f]) : ☐ Oui *[D09+D13]* ☐ Non

9) Création de nouvelles surfaces de logements par aménagement des combles, ou surélévation[20] : ☐ Oui *[D01→D06+ D22]* ☐ Non

10) Travaux relatif à un bâtiment actuellement sous contrôle de l'Etat selon LGL, LUP ou LGZD ou demandant une prestation LGL/LUP[19] : ☐ Oui *[C01→C05]* ☐ Non

## E Chauffage

*pour une Demande M-MPA : répondre uniquement à la question n°1*

1) Mode de chauffage actuel (toutes lettres): sera: ☐ conservé ☐ démantelé

2) Chauffage projeté: ☐ Aucun ☐ Électrique ☐ Mazout ☐ Gaz ☐ Bois ☐ Chauffage à distance

☐ Pompe à chaleur (**PAC**) ☐ Autre (préciser) : *[E01]*

3) → Si PAC : ☐ air/air ☐ air/eau ☐ sol/eau (par ex: sonde géothermique) *[E02]* ☐ eau/eau[21] *[E02]* *[H03]*

4) → Si chauffage à bois: puissance totale ≥ 70 kW : ☐ Oui *[E03→E05+L07]* ☐ Non

5) → Si chauffage à mazout ou gaz: puissance totale ≥ 1 MW : ☐ Oui *[E03+E04+E06+L04]* ☐ Non

*ne pas répondre pour les rénovations de logement exclusivement*
*pour une Demande DP-DR: ne pas répondre aux questions n°2-5-6-7*
*pour une Demande M-MPA: ne pas répondre aux questions n°2-6-7-8*
*pour une Demande APA : ne pas répondre aux questions n°6-7*
*ne pas fournir les documents pour une Demande : Préalable (DP) ou Renseignement (DR)*

## F Sols, sous-sols et déchets

1) Profondeur maximale de l'objet construit ou démoli[24+25] > 4m : ☐ Oui *[F01]* ☐ Non

2) Construction ou installation destinée à occuper une surface de sol naturel et/ou le sous-sol de façon permanente ou provisoire[23] : ☐ Oui *[F02]* ☐ Non

3) Volume de déchets produits y.c. matériaux d'excavation > 200m$^3$ ☐ Oui *[F03]* ☐ Non

4) Surface de sol naturel enlevée ou imperméabilisée[22] > 5000m$^2$: ☐ Oui *[F04]* ☐ Non

5) Présence de terrains pollués[25+49] : ☐ Oui *[F05]* ☐ Non

6) Projet destiné à une installation d'élimination de déchets, soumise à autorisation d'exploiter : ☐ Oui *[F06]* ☐ Non

7) Projet lié à l'exploitation d'une gravière ☐ Oui *[F08]* ☐ Non

8) Votre projet prévoit l'utilisation de la géothermie[58] (si peut-être → cochez Oui) ☐ Oui ☐ Non

## G Substances dangereuses

*fournir obligatoirement le G01 pour une Demande M-MPA*

1) Rénovation, transformation ou déconstruction de bâtiments, d'installations techniques ou d'ouvrages existants : ☐ Oui *[G01]* ☐ Non

## H/I Bruit et air [48]

*ne pas répondre à cette thématique pour une demande M-MPA, ni pour les rénovations de logement exclusivement pour une Demande DP-DR: ne pas répondre aux questions n° 1-2-3-5*

1) Etablissement public pour : restauration, boissons, hébergement[26]: ☐ Oui *[H01]* ☐ Non
2) Etablissement public : extraction de l'air vicié de la cuisine à l'extérieur de l'établissement ☐ Oui *[H02]* ☐ Non
3) Création de locaux à usage sensible au bruit[28] : ☐ Oui ☐ Non
4) Projet situé dans un secteur exposé au bruit[29] : ☐ Oui ☐ Non
5) Si exposé, sources de bruit : ☐ Stands de tirs ☐ Routes ☐ Trains ☐ Avions
6) Le projet concerne une entreprise : ☐ Oui *[I01]* ☐ Non

## J Impact sur l'environnement

*ne pas répondre à cette thématique pour une Demande M-MPA, ni pour les rénovations de logement exclusivement pour une demande APA : ne pas répondre aux questions n°1-2*

1) Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)[30] : ☐ Oui[31] *[J01,J02]* ☐ Non
2) Projet issu d'un plan localisé de quartier (PLQ) soumis à étude de l'impact sur l'environnement (EIE)[32] : ☐ Oui[31] *[J01,J02]* ☐ Non
3) Au moins une des parcelles du projet est située dans un périmètre de consultation OPAM selon la carte https://www.etat.ge.ch/geoportail/pro/?mapresources=RISQUES_MAJEURS : ☐ Oui *[J05]* ☐ Non

## K Évacuation, protection des eaux

*Ne pas répondre à cette thématique pour les rénovations de logement exclusivement pour une Demande DP-DR : répondre uniquement aux questions n°16-17 pour une demande M-MPA : répondre uniquement aux questions n°12-13-14-15-17*

Votre projet comporte :

1) un système d'évacuation des eaux et des modifications des surfaces extérieures (imperméabilisation, modification du TN,…) : ☐ Oui *[K01→K03]* ☐ Non
2) un système d'évacuation des eaux et des modifications intérieures exclusivement : ☐ Oui *[K02]* ☐ Non
3) une nouvelle construction et/ou rénovation de plus de 10 000m³ SIA : ☐ Oui *[K04]* ☐ Non
4) une activité de restauration générant plus de 300 repas par jour : ☐ Oui *[K01[52]]* ☐ Non
5) une activité de production alimentaire susceptible de rejeter des eaux résiduaires contenant des huiles et/ou des graisses : ☐ Oui *[K01[52]]* ☐ Non
6) un établissement de soins (cabinet, clinique, etc.) susceptibles de rejeter des eaux résiduaires médicales ou de laboratoires : ☐ Oui *[K01[53]]* ☐ Non
7) de l'entreposage en vrac ou dans des contenants (récipients > 21 litres, réservoirs, bennes, «big bag»,…) de substances solides ou liquides de nature à polluer les eaux ☐ Oui *[K05]* ☐ Non
8) une activité ou des installations qui génèrent des eaux résiduaires (industrie, atelier, lavage, refroidissement, etc.) : ☐ Oui *[K06]* ☐ Non
9) une installation d'assainissement individuel des eaux (bien-fonds situés à une distance supérieure ou égale à 300m du système public d'assainissement des eaux): ☐ Oui *[K07]* ☐ Non
10) une construction et/ou réhabilitation de canalisations du système public d'assainissement des eaux : ☐ Oui ☐ Non
11) → Si oui : Des techniques de réhabilitations sans tranchées? ☐ Oui *[K12+K16+K17]* ☐ Non *[K12→K15]*
12) la mise en péril/déviation de canalisations du système public d'assainissement des eaux : ☐ Oui*[K13+K14+K18]* ☐ Non
13) des travaux dans un cours ou étendue d'eau ou la création d'un nouvel exutoire : ☐ Oui *[K19]* ☐ Non

Votre projet se situe :

14) sur une parcelle recensée au cadastre des sites pollués : ☐ Oui *[K20]* ☐ Non

15) → Si oui : Des travaux de terrassement de sols pollués sont-ils prévus ? ☐ Oui *[K01[54]]* ☐ Non

16) dans une zone inondable ou zone de dangers liés aux crues des cours d'eau : ☐ Oui ☐ Non

17) entièrement ou partiellement dans la surface inconstructible d'un cours d'eau : ☐ Oui *[K23[55]]* ☐ Non

## L Énergie[37]

*ne pas répondre à cette thématique pour une Demande M-MPA*
*pour les rénovations de logement exclusivement : ne pas répondre à la question n°1*

1) Création ou modification de l'enveloppe thermique[38] : ☐ Oui *[L00]* ☐ Non

2) Mise en place, remplacement, modification d'installations techniques énergétiques : ☐ Oui[39] *[L04]* ☐ Non

## M/Q Agriculture et Nature[40]

*ne pas répondre à cette thématique pour les rénovations de logement exclusivement*
*fournir les documents M01-M02, si applicable*
*pour une Demande APA : ne pas répondre à la question 3b et 6*
*pour une Demande M-MPA : ne pas répondre aux questions 3b-5-6*

1) Abattage(s) et/ou élagage(s) d'arbre(s) et/ou défrichage(s) envisagé(s) : ☐ Oui *[M01 →M03+M06]* ☐ Non

2) Travaux dans le domaine vital de la végétation conservée[41] : ☐ Oui *[M02]* ☐ Non

3) Travaux dans une forêt délimitée par le cadastre forestier[42] : ☐ Oui ☐ Non

→ a) Exploitation préjudiciable : ☐ Oui *[M04]* ☐ Non

→ b) Défrichement : ☐ Oui *[M05]* ☐ Non

4) Travaux à moins de 20m de la lisière forestière : ☐ Oui ☐ Non

5) Ouvrages pour une exploitation agricole : ☐ Oui[45] *[Q01]* ☐ Non

6) Ouvrages non-agricoles en Zone Agricole : ☐ Oui[45] *[Q02+Q03[60]]* ☐ Non

## N Mobilité, accès et stationnement

*ne pas répondre à cette thématique pour les rénovations de logement exclusivement*
*pour une demande M-MPA : ne pas répondre à la question 4*

1) Projet nécessitant une modification du domaine public ou de l'accès du domaine privé sur le domaine public[43] : ☐ Oui *[N01]* ☐ Non

2) Ajout, modification, changement d'affectation, suppression de places de stationnement sur domaine public : ☐ Oui *[N02+N06]* ☐ Non

3) Ajout, modification, changement d'affectation, suppression de places de stationnement sur fonds privés : ☐ Oui *[N03+N06]* ☐ Non

4) Création de logements et/ou d'activités – surélévation, changement d'affectation de bâtiments : ☐ Oui *[N04+N06]* ☐ Non

5) Occupation provisoire du domaine public pour la mise en œuvre : ☐ Oui *[N05]* ☐ Non

## O Sécurité incendie[44]

*fournir obligatoirement le document O01, sauf pour une demande DP-DR*
*pour les rénovations de logement exclusivement : ne pas répondre aux question n°1-2-3*

1) Travaux concernant des locaux pouvant accueillir du public : ☐ Oui ☐ Non

2) Si oui, nombre de personnes pouvant être accueillies :

3) Installation au gaz de pétrole liquéfié (GPL) : ☐ Oui ☐ Non

## P Protection civile

*ne pas répondre à cette thématique pour une Demande M-MPA,*
*ni pour les rénovations de logement exclusivement*

1) La construction envisagée a-t-elle été libérée par l'OCPPAM de l'obligation de réaliser un abri[57] : ☐ Oui *[P01]* ☐ Non

## R Industrie

*ne répondre que pour une Demande DD initiale ou complémentaire,*
*ni pour les rénovations de logement exclusivement*

1) Zone de Développement industrielle ou d'activités mixtes (Z.Dév IA et AM) : ☐ Oui *[R02]* ☐ Non

## S Santé et sécurité au travail

*ne pas répondre à cette thématique pour une Demande M-MPA,*
*ni pour les rénovations de logement exclusivement*

1) Le projet prévoit des places de travail liées à l'exploitation d'une entreprise : ☐ Oui *[S01]* ☐ Non

## S Santé : commerce / affaires vétérinaires

*ne pas répondre à cette thématique pour une Demande M-MPA, ni pour les rénovations de logement exclusivement*

1) Industrie de denrées alimentaires, ou fabrication de cosmétiques, ou entreprise de distribution de denrées alimentaires de plus de 1'000 m$^2$ (grande surface, épicerie,…) : ☐ Oui *[S02]* ☐ Non

2) Entreprise de restauration : ☐ Oui *[S02]* ☐ Non

3) → Si oui, nombre de repas par jour: ☐ <250 ☐ >250

## T Réseaux

*ne pas répondre ni fournir de documents à cette thématique pour une Demande M-MPA, ni pour les rénovations de logement exclusivement*

1) Utilisation des services multi fluides des SIG : ☐ Oui *[T02]* ☐ Non

2) Installation de services de téléphonie ou internet fixes : ☐ Oui *[T05]* ☐ Non

## U Préservation du patrimoine

1) Objet au bénéfice d'une mesure de protection individuelle ou situé dans un périmètre protégé[16] : ☐ Oui *[U01]* ☐ Non

2) Bâtiment évalué dans le cadre du recensement architectural du canton de Genève[59] :

☐ Exceptionnel *[U01]* ☐ Intéressant *[U01]* ☐ Intérêt secondaire ☐ Sans intérêt ☐ Non évalué [U01]

## V Génie civil

*ne pas répondre à cette thématique pour les rénovations de logement exclusivement*

1) Parcelle en bordure d'une route du domaine public cantonal : ☐ Oui *[V01]* ☐ Non

2) Ouvrage sur ou sous le réseau routier : ☐ Oui ☐ Non

3) Ouvrage à moins de 20m d'une autoroute ou de ses bretelles d'accès : ☐ Oui ☐ Non

## DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

*Disponibles sur ge.ch ou en cliquant directement sur le document dans la liste ci-dessous. Les documents A06 (sauf si M ou MPA)→A09-A70, L00-L04-L05, M01-M02, P01,T02-T05 ne sont pas cochés automatiquement, les fournir si votre projet les rend applicables.*

### A Projet

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | A01 | Courrier d'explication du projet |
| ☐ | A02 | Plan de base (au 1/2500e) |
| ☐ | A03 | Plan cadastral (de préférence au 1/500e pour précision voir art. 11 RCI, sinon l'échelle peut être variable si le plan est issu de la mensuration officielle https://www.ge.ch/consulter-cadastre-rdppf/demander-extrait-du-cadastre-rdppf), teinté aux couleurs conventionnelles (parties à démolir en jaune et celles à construire ou à transformer en rouge), complété au sens des articles 7b, 9b et 10b du RCI, respectivement pour une DP, DD et APA. |
| ☐ | A04 | Plans, coupes et façades au 1/100e nécessaires à la compréhension du projet, teintés aux couleurs conventionnelles (à démolir en jaune, à construire ou à transformer en rouge), pliés au format A4 |
| ☐ | A05 | Plans au 1/100e indiquant l'occupation du domaine public et privé par les installations de chantier, y.c. dépôts et parking, mentionnant les emplacements des signaux de chantiers et de circulation, l'aménagement des accès, les sens de circulation et toutes les mesures de sécurité dictées par les circonstances |
| ☐ | A06 | Relevé des niveaux du terrain naturel existant établi par un géomètre officiel |
| ☐ | A07 | Plan de l'état de la construction au 1er juillet 1972 |
| ☐ | A08 | Liste des propriétaires |
| ☐ | A09 | Procuration des propriétaires |
| ☐ | A70 | Extrait du registre foncier |

### B Caractéristiques générales et Statistiques

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | B00 | Plan de mutation parcellaire établi par un géomètre officiel |
| ☐ | B01 | Acte constitutif de toutes servitudes en lien avec le projet et grevant les parcelles concernées ou voisines, ou attestation d'un notaire certifiant qu'il a mandat irrévocable des parties pour instrumenter de tels actes |
| ☐ | B02 | Jeux de photographies (format carte postale), de l'extérieur (toutes les façades) et de l'intérieur |
| ☐ | B03 | Calcul détaillé du rapport des surfaces accompagné d'un schéma explicatif. En zone agricole, utiliser le formulaire *Tableau pour les calcul*s au sens de l'art. 42, al. 3 OAT disponible sur www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-et-amenagement-du-territoire/droit-de-l_amenagement-du-territoire/construction-hors-de-la-zone-a-batir.html |
| ☐ | B04 | Formulaire Bâtiment – Construction neuve |
| ☐ | B06 | Notice explicative pour l'application de l'art. 59 LCI, selon la marche à suivre de la zone 5 |
| ☐ | B07 | Formulaire Bâtiment – Transformation |
| ☐ | B08 | Calcul détaillé de la surface pleine terre (art. 59, al. 3 bis LCI) selon marche à suivre – densification de la zone 5 |

### C Construction de logements

*ne pas fournir les documents C01 à C09 pour les Demandes: DP-DR et M-MPA*

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | C01 | Plan financier pour chaque catégorie de logements selon formulaire agréé par le Conseil d'État (y.c. page 1 détaillée pour chaque catégorie de logements; pour les logements PPE: ne remplir que les pages 1 et 4; pour les logements IEPA: fournir le détail des surcoûts spécifiques selon la marche à suivre de l'OCLPF). |
| ☐ | C02 | Calcul détaillé par catégorie de logements des Surfaces Brutes de Plancher (SBP) avec schémas sur réduction au 1/500e des plans avec cotes générales |
| ☐ | C03 | Calcul détaillé par catégorie de logements des cubes SIA 116 avec schémas sur réduction au 1/500e des plans et coupes avec cotes générales |
| ☐ | C04 | Descriptif détaillé des travaux selon le formulaire de l'Office cantonal du logement (OCLPF) |
| ☐ | C05 | Devis estimatif détaillé selon le formulaire de l'Office cantonal du logement (OCLPF) |
| ☐ | C06 | Formulaire de demande de prestation LGL ou LUP pour chaque catégorie de logement |
| ☐ | C07 | Formulaire de demande de dérogation à l'art. 4A LGZD, relative aux catégories de logements |
| ☐ | C08 | Formulaire d'engagement IEPA, de la Direction générale de la santé (DGS) |
| ☐ | C09 | Formulaire d'évaluation: qualités des projets ou demande de dérogation à l'article 2A RGL |

## D Transformation et rénovation de logements

*ne pas fournir les documents D01 à D22 pour les Demandes: DP-DR*

- ☐ D01 État locatif **actuel nominatif détaillé** (tableau) yc nombre de logements et de pièces selon RGL en vigueur[20d] et loyers annuels nets (frais accessoires inclus, sans charge eau chaude et chauffage)
- ☐ D02 État locatif **futur détaillé** après travaux, avec nombre des pièces selon RGL en vigueur[20d] et loyers annuels nets après travaux
- ☐ D03 Description détaillée des travaux
- ☐ D04 Estimation détaillée du coût des travaux TTC en séparant par types de travaux (logements existants / locaux communs / arcades et bureaux / surélévation…)
- ☐ D05 Formulaire Plan financier
- ☐ D06 Lettre d'information aux locataires art 42 et 43 LDTR
- ☐ D07 Copie du dernier bail, avis de fixation initial, dernier avis de majoration de loyer et courrier de résiliation du contrat de bail
- ☐ D09 Montant de la BPC (baisse prévisible des charges) (OCEN)
- ☐ D10 Déclaration de centre de vie (attestation de domicile principal)
- ☐ D11 Valeur incendie du bâtiment (extrait du contrat d'assurance)
- ☐ D12 Formulaire pour rénov./transf. d'un appartement à louer
- ☐ D13 Tableaux pour le calcul des loyers après travaux de rénovation énergétique globale ou de reconstruction d'un immeuble
- ☐ D14 Tableaux pour le calcul des loyers à compenser à la suite de la démolition d'un immeuble de logements
- ☐ D15 Formulaire pour le calcul du prix de vente ou d'un premier loyer après travaux
- ☐ D16 Formulaire pour travaux **déjà exécutés** dans un appartement
- ☐ D20 Acte d'acquisition complet
- ☐ D21 Formulaire de demande de subvention art.15C al.6 et 7 LEN
- ☐ D22 Formulaire d'engagement art.42 et 43 LDTR

## E Chauffage

- ☐ E01 Plan avec la position et le niveau acoustique exprimé en Décibel pondéré A (cf. dB(A)) de l'installation projetée
- ☐ E02 Plan et coupes avec la position des forages projetés et l'emprise en profondeur des installations géothermiques. Non requis pour une PAC de type eau/eau sur lac, rivière, eau industrielle.
- ☐ E03 Hauteur de cheminée (calcul hauteur cf. L'environnement pratique: Hauteur minimale des cheminées sur toit - Recommandations sur le cheminées, OFEV, 2018)
- ☐ E04 Plan de situation de la cheminée indiquant les immeubles à moins de 60 m de celle-ci
- ☐ E05 Graphique du taux de charge annuel (puissance thermique kW par heures classées) présentant distinctement chaque chaudière et autres installations productrices de chaleur
- ☐ E06 Schéma de principe de la chaufferie incluant l'emplacement et les caractéristiques de la chaudière, accumulateur, unité de récupération de chaleur, etc.

## F Sols, sous-sols et déchets

*ne pas fournir les documents pour les Demandes DP-DR*

- ☐ F01 Rapport géotechnique complet précisant entre autre : le niveau et la direction d'écoulement des nappes d'eau souterraines; les méthodes d'exécution des enceintes d'encagement avec le type d'ouvrages en profondeur tels qu'ancrages et pieux (plan et profil détaillés); le type et la position des ouvrages de régulation des écoulements souterrains
- ☐ F02 Plans, coupes et fiches techniques des constructions ou installations permanentes ou provisoires tels que niveau TN existant et futur, fondations, travaux spéciaux, installations de chantier) en sous-sol et/ou sur sol naturel
- ☐ F03 Plan d'élimination des déchets

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | F04 | Concept de gestion des sols |
| ☐ | F05 | Diagnostic de pollution des terrains |
| ☐ | F06 | Requête en autorisation d'exploiter une installation de traitement des déchets |
| ☐ | F07 | Liste détaillée des déchets réceptionnés par l'installation de traitement des déchets |
| ☐ | F08 | Formulaire de requête en autorisation d'exploiter une gravière tamponné par le GESDEC |

## G Substances dangereuses

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | G01 | Attestation de substances dangereuses |

## H/I Bruit et air

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | H01 | Rapport réalisé par un bureau d'expert en acoustique démontrant :<br>- Pour les établissements publics, le respect des exigences de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), de la norme SIA 181 - protection contre le bruit dans le bâtiment, et de la détermination et évaluation des nuisances sonores liées à l'exploitation des établissements publics - Aide à l'exécution 8.10 (DEP).<br>- Pour les aménagements de combles, le respect des exigences de la norme SIA 181 – (protection contre le bruit dans le bâtiment) entre les futurs logements et les autres unités d'utilisation. |
| ☐ | H02 | Plan ou photos du cheminement de la ventilation et la situation du rejet en toiture |
| ☐ | H03 | Aide à l'exécution pour l'évaluation du bruit des pompes à chaleur |
| ☐ | I01 | Formulaire d'auto-évaluation pour les entreprises |

## J Impact sur l'environnement

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | J01 | Rapport d'enquête préliminaire d'impact sur l'environnement (REP) |
| ☐ | J02 | Rapport d'impact sur l'environnement (RIE) |
| ☐ | J03 | Notice d'impact sur l'environnement (NIE) |
| ☐ | J04 | Autre forme d'évaluation environnementale |
| ☐ | J05 | Formulaire OPAM – Protection contre les accidents majeurs (selon Géoanalyse) |

## K Évacuation et protection des eaux

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | K01 | Plan au 1/100e des canalisations d'évacuation des eaux polluées et non polluées, intérieures et extérieures, jusqu'au raccordement au système public d'assainissement selon la norme suisse SN 592000 |
| ☐ | K02 | Formulaire TaxEau (Feuilles et notice de calcul de la taxe unique de raccordement) |
| ☐ | K03 | Plan des surfaces projetées mentionnant les surfaces connectées, non connectées et la/les zone(s) d'infiltration |
| ☐ | K04 | Formulaire Traitement des eaux de chantier |
| ☐ | K05 | Formulaire Sécurisation de l'entreposage de Substances Pouvant Polluer les Eaux (SPPE) |
| ☐ | K06 | Formulaire Gestion des Eaux Résiduaires Industrielles (ERI) en phase d'exploitation |
| ☐ | K12 | Note technique explicative du projet |
| ☐ | K13 | Plan du bassin versant et calcul hydraulique y relatif |
| ☐ | K14 | Plan de situation et profil en long des canalisations d'eaux usées et pluviales |
| ☐ | K15 | Détails de construction et coupes types de ces équipements |
| ☐ | K16 | Passage caméra et rapport d'expertise justifiant les réhabilitations envisagées |
| ☐ | K17 | Description et fiches techniques des procédés de réhabilitations |
| ☐ | K18 | Accord écrit du propriétaire des canalisations publics (réseau primaire = SIG, réseau secondaire = commune)" pour le projet de déviation des équipements du système public d'assainissement des eaux usées et pluviales |
| ☐ | K19 | Formulaire Travaux d'aménagement, d'entretien de cours d'eau et du lac |
| ☐ | K20 | Plan de situation indiquant l'emplacement du site pollué |

- ☐ K21 Plan de situation indiquant la zone de danger concernée ainsi que les niveaux du TN-TF
- ☐ K22 Note explicative sur les détails constructifs en vue de protéger les constructions projetées
- ☐ K23 Note explicative sur les détails constructifs en deçà de cette limite ainsi qu'un exposé des motifs en vue des demandes de dérogations

## L Énergie

- ☐ L00 Formulaire Données énergétiques par bâtiment
- ☐ L04 Formulaire Installations techniques soumises à autorisation énergétique
- ☐ L05 Concept énergétique de bâtiment
- ☐ L07 Formulaire Complément bois au formulaire Installations techniques

## M/Q Agriculture et Nature

*ne pas fournir le document M03 pour une Demande: Préalable (DP) ou Renseignement (DR)*

- ☐ M01 Plans situant les arbres à abattre et ceux à conserver
- ☐ M02 Plan d'aménagement paysager
- ☐ M03 Formulaire de Requête en autorisation pour abattage et élagage d'arbres
- ☐ M04 Formulaire de Requête en autorisation d'exploitation préjudiciable selon l'art.15 LForêts (M 5 10) du 20.05.1999
- ☐ M05 Requête de défrichement
- ☐ M06 Rapport d'un paysagiste / photographies de la végétation

- ☐ Q01 Formulaire A : ouvrages pour une exploitation agricole
- ☐ Q02 Formulaire B : ouvrages non-agricoles en Zone Agricole
- ☐ Q03 Formulaire fédéral[60] – tableau pour les calculs au sens de l'art. 42 al. 3 OAT

## N Mobilité, accès et stationnement

- ☐ N01 Plan de masse au 1/250e précisant les bordures, les voies de circulation, les cheminements mobilité douce, les marquages routiers, la signalisation verticale, la signalisation lumineuse et les principes de fonctionnement et d'accès, y.c. le tracé du cône de visibilité et la pente du débouché sur le domaine public.
- ☐ N02 **Formulaire** OCT N02 (Ajout, modification, changement d'affectation, suppression de places de stationnement sur domaine public) et **Plan N06**
- ☐ N03 **Formulaire** OCT N03 (Ajout, modification, changement d'affectation, suppression de places de stationnement sur fonds privés) et **Plan N06**
- ☐ N04 **Formulaire** OCT N04 (Création de logements et/ou d'activités – surélévation / changement d'affectation de bâtiments) et **Plan N06**
- ☐ N05 Plan d'intention de l'occupation du domaine public pendant le chantier
- ☐ N06 Plan de masse au 1/250e (N01 simplifié) représentant les places de stationnement, la largeur et la pente des rampes

## O Sécurité incendie

*ne pas fournir le document O01 pour une Demande DP-DR*

- ☐ O01 Questionnaire Sécurité incendie
- ☐ O02 Concept de protection incendie
- ☐ O03 Méthode de preuves - Simulation
- ☐ O04 Correspondances - PV

## P Protection civile

- ☐ P01 Attestation de libération de réaliser un abri

## R Industrie

- ☐ R02 Formulaire taxe d'équipement en Zone industrielle ou d'activités mixtes

## S Santé et sécurité au travail

*fournir le document S01 aussi pour une demande complémentaire (CPL)*

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | S01 | Formulaire OCIRT - Protection de la santé et de la sécurité au travail. |

## S Santé : commerce / affaires vétérinaires

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | S02 | Plan détaillé des locaux avec description de l'activité prévue dans chaque local (ex : stockage, type de produits, production, processus de transformations et/ou de conservation, conditionnement, etc.), y compris points d'eau, WC, vestiaires, flux des personnes et des marchandises, gestion des déchets, etc. |

## T Réseaux

*fournir les documents T02 et T05 pour une Demande DD dont la nature des travaux est "Construction" ou "Agrandissement"*

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | T02 | Dossier de formulaires de renseignements concernant les services multi fluides délivrés par SIG, complétés et visés par les services publics concernés pour l'eau, l'électricité, la thermique (gaz, CAD et FAD) et la fibre optique. |
| ☐ | T05 | Formule de renseignements concernant les services publics du téléphone délivrée par le département, complétée et visée par lesdits services |

## U Préservation du patrimoine

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | U01 | Reportage photographique complet, intérieur et extérieur, avec plan de repérage des prises de vues. |

## V Génie civil

*ne pas fournir le document V01 pour une Demande M-MPA*

| | | |
|---|---|---|
| ☐ | V01 | Plan et coupes au droit du raccord au DP cantonal avec pentes, épaisseur et type d'enrobé utilisé pour la réalisation du trottoir, piste cyclable ou chaussée ainsi que le type de bordures qui seront posées en limite de propriété. Ces éléments constructifs devront respecter les prescriptions pour travaux de génie civil https://www.ge.ch/prescriptions-travaux-genie-civil/prescriptions |

## CONTACTS

*Les demandes au format papier peuvent être soit envoyées par poste à l'adresse ci-dessous, soit déposées au guichet.*

| | |
|---|---|
| **Adresse** | Office des autorisations de construire, rue David-Dufour 5 - Case postale 22 - 1211 Genève 8 (Suisse) |
| **Guichet** | Même adresse, 4e étage - Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 |
| **Renseignements** | Tél : +41 (0)22 546 64 00 - infoac@etat.ge.ch - www.ge.ch |

## EXPLICATIONS (NE PAS JOINDRE À LA DEMANDE)

### A *Projet*

#### *Demande*

1 *Fournir obligatoirement les documents A01 à A04, y.c. le A05 et A06 si le projet les rend applicables, ainsi que tout autre document nécessaire à la compréhension du projet. Les documents A02 et A03 sont à commander, soit au Registre Foncier (rue des Gazomètres 5, fax: 022 546 61 22, registre.foncier@etat.ge.ch) ou à télécharger depuis internet : https://www.ge.ch/consulter-cadastre-rdppf/demander-extrait-du-cadastre-rdppf), soit auprès d'un ingénieur-géomètre officiel. Pour les constructions à usage agricole, fournir aussi le document A07. Fournir les documents T02 et T05 si le projet les rend applicables.*

2 *Fournir 1 exemplaire du dossier complet, y.c. lettre d'accompagnement et les divers formulaires.*

3 *Fournir 1 exemplaire du dossier complet, y.c. lettre d'accompagnement et les divers formulaires. La demande ou la procuration doit être signée par la majorité, en surface et en nombre, des propriétaires et ayants droits concernés. Pour les DP et les DR, fournir 10 exemplaires du dossier complet.*

5 *a) Pour une démolition en procédure ordinaire (M), fournir 1 exemplaire du dossier complet, y.c. lettre d'accompagnement et les divers formulaires. En cas de démolition complète d'un objet avant reconstruction, faire une demande de démolition séparée de la construction.*
*b) Pour une démolition en procédure accélérée (MPA) (Art.10 al. 3 RCI), fournir 1 exemplaire du dossier; elle s'applique à des objets qui ont été ou auraient pu être construits en procédure accélérée (APA).*

47 *Procédure réservée uniquement aux entités fédérales*

61 *Définition de "rénovation de logement exclusivement" :*
*Travaux impliquant la remise à neuf, même partielle, de tout ou partie d'un logement en améliorant le confort existant (installation électrique, équipements sanitaires, agencement de cuisine, revêtement de surfaces, etc.), sans impact sur la distribution (typologie) du logement. (Art. 3 al. 1 let. d LDTR)*
*Par ailleurs, la rénovation sous-entend le maintien de la fonction antérieure de l'ouvrage, pas de changement d'affectation.*
*A ne pas confondre avec des travaux de transformation, qui ont un impact sur la distribution du logement, ainsi que ceux qui ont un impact sur l'enveloppe thermique du bâtiment (changement et/ou transformation des fenêtres, isolation périphérique, etc.), lesquels ne correspondent pas à la définition de rénovation d'un logement.*
*Pour ce type de travaux, il est nécessaire de déposer une APA ordinaire, dont la nature des travaux ne correspond pas à la "Rénovation d'un logement exclusivement".*

#### *Mandataire*

10 *Par MPQ, on entend un* Mandataire Professionnellement Qualifié *inscrit au tableau tenu à jour par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (disponible sur https://www.ge.ch/tableau-mandataires-professionnellement-qualifies-mpq). Pour les MPQ, les coordonnées indiquées pour le mandataire doivent correspondre à celles du tableau. L'identifiant MPQ n'est pas obligatoire (disponible néanmoins à cai.secretariat@etat.ge.ch ou 022 327 94 14).*

#### *Propriétaire*

11 *Si plusieurs propriétaires sont concernés, joindre une liste séparée avec, pour chaque propriétaire, les informations demandées dans la rubrique Propriétaire accompagnées de leur signature et la date.*

#### *Lieu*

6 *Si le projet occupe plus de 3 parcelles, joindre une liste séparée de celles-ci.*

#### *Projet*

7 *En cas de demande complémentaire, rappeler entre parenthèses la description de la demande initiale, puis décrire la modification. Pour un changement d'affection, préciser dans la description du projet l'affection actuelle.*

8 *La surface brute de plancher se compose de la somme des surfaces d'étages en dessous et en dessus du sol, utilisables pour l'habitation ou le travail. Sont à exclure notamment: les caves, buanderies et locaux techniques, les locaux communs non rentabilisés, les dépôts, les parkings; les espaces de circulation (escalier, couloir, etc.) qui ne desservent pas des locaux rentables; les espaces ouverts (loggias, portiques d'entrée, etc.).*

9 *Le montant doit inclure les travaux préparatoires, les travaux du bâtiment, les aménagements extérieurs et les frais secondaires. Le prix d'achat du terrain n'est pas pris en compte.*

#### *Affectations*

12 *Indiquer les différentes affectations prévues selon les 12 catégories d'ouvrages de la norme SIA380/1.*

### B *Caractéristiques générales et Statistiques*

13 *Une modification de la configuration du terrain (cf. LCI, art.1, lettre d), aussi appelée remodelage, consiste en un changement de la topographie par l'ajout ou le retrait de matière.*

14 *Selon le règlement concernant les mesures en faveur des personnes handicapées dans le domaine de la construction (RMPHC - L 5 05.06) ainsi que l'article 109 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI - L 5 05), l'accès et l'utilisation par des personnes handicapées sont requis pour les :*
*a) constructions et installations accessibles au public ;*

*b) bâtiments offrant des places de travail ;*
*c) habitations collectives de logements subventionnées ou non.*

15 *Une transformation désigne tout type de travaux, même mineur (par ex., pose de double vitrage, rénovation de la façade, …), hors nouvelle construction ou démolition. Un formulaire B07 doit être complété pour chaque bâtiment hors-sol concerné par une transformation.*

50 *L'EGID est l'identificateur fédéral du bâtiment. Le numéro cadastral est le numéro de bâtiment attribué par l'administration cantonale. Ces numéros peuvent être obtenus à l'aide d'un outil en ligne (www.ge.ch/c/egid)*

## C *Construction de logements*

17 *Pour toute demande initiale ou complémentaire d'autorisation de construire de logements soit en zone de développement, soit au bénéfice de prestations LGL ou LUP :*
*a) consulter d'abord https://www.ge.ch/parcourir#construire_et_se_loger, puis contacter l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) pour connaître les modalités applicables (022 546 65 14) ;*
*b) indiquer sur les plans les cotes et les surfaces des pièces, ainsi que les catégories des logements (cf. HBM, HLM, HM, ZD locatif ou ZD PPE) et numéroter les logements.*

18 *a) Prestations LGL = aides à l'exploitation et aux locataires prévues dans la Loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL – I 4 05). RGL = Règlement d'exécution de la LGL (RGL – I 4 05.01).*
*b) Prestations LUP = aides financières selon la Loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP – I 4 06).*
*c) LGZD = Loi générale sur les zones de développement (LGZD – L 1 35).*
*d) RORSDom = Règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (RORSDom – K 1 04.01). Indiquer sur les plans les logements IEPA.*

## D *Transformation de logements*

19 *Si les travaux concernent un(des) bâtiment(s) actuellement sous contrôle de l'Etat ou demandent une(des) prestation(s) LGL ou LUP, répondre aussi à la section "Construction de logements" du formulaire.*

20 *a) Indiquer sur les plans: les cotes suffisantes, hauteurs sous plafonds en pente (lignes 1,80m et 2,40m), surfaces nettes et affectation de chaque pièce et n° d'appartements (SIG ou bail).*
*b) Par logement, on entend le volume intérieur du logement, ne comprenant donc pas les parties communes, comme les paliers, couloirs de circulation, cages d'escalier, gaines techniques, balcons…*
*c) Par LDTR on entend la Loi sur les démolitions, transformation et rénovations de maisons d'habitation (L 5.20)*
*d) Par RGL on entend le Règlement d'exécution de la loi sur le logement et la protection des locataires (I 4 05.01)*
*e) Si les travaux imposent le départ provisoire ou définitif de locataires, l'ouverture du chantier sera subordonnée au relogement des locataires concernés (art. 42 LDTR)*
*f) Par LEn, on entend la Loi sur l'énergie (L 2 30)*

## E *Chauffage*

21 *Contacter le Service de géologie, sols et déchets pour des informations complémentaires concernant les démarches pour les installations géothermiques sur nappes (tél: 022 546 70 70, gesdec@etat.ge.ch).*

## F *Sols, sous-sols et déchets*

22 *Par surface de sol naturel enlevée ou imperméabilisée , on entend la surface existante où le sol au sens de la LPE (schématiquement les "espaces verts) sera décapé et/ou profondément modifié par le projet, tant par les bâtiments (y c. serres), que par toutes les infrastructures (p.ex. constructions souterraines, routes, places, installations sportives). Se référer à l'aide à l'exécution cantonale Contenu minimal d'un concept de gestion des sols, www.ge.ch/protection-sols.*

23 *Fournir les pièces F02 en cas de constructions ou d'installations en sous-sol et sur sol naturel telles que paroi de soutènement, fondation profonde et installations de chantier. Les installations géothermiques sont indiquées sur les pièces E02.*

24 *Comprend la profondeur et la cote de l'excavation et des travaux spéciaux, p.ex. palplanche, pieux, parois moulées. Fournir le document F01 pour les constructions profondes, à plusieurs étages en sous-sol ou pénétrant de plus de 4 mètres en dessous du niveau naturel du terrain (cf. LCI, art.44).*

25 *Fournir un diagnostic de pollution des terrains, selon l'OLED (cf. Aide à l'exécution cantonale, https://www.ge.ch/document/dechets-diagnostic-pollution-gestion-terrains-pollues), dans le cas d'un site inscrit au cadastre cantonal ou fédéral des sites pollués, et dans le cas où des indices de pollution sont présents dans les sondages lors de la campagne géotechnique.*

49 *Information sur www.sitg.ch. Se référer à http://ge.ch/sitg/cartes/professionnelles , thème Géologie, sols et déchets | InfoGESDEC, données Sites pollués et Géologie / Sondages*

58 *Information générale sur le site www.geothermies.ch. Se référer à www.ge.ch/gestion-du-sous-sol/questions-sous-sol concernant la possibilité d'utiliser la géothermie sur votre terrain. Les fiches techniques du site www.ge.ch/dossier/gestion-durable-ressources-du-sous-sol sont également à votre disposition.*

## H/I *Bruit et air*

26 *Pour toute demande initiale ou complémentaire d'autorisation de construire un établissement public régi par la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD, I 2 22), fournir le document H01, y.c. pour les agrandissements ou les changements d'affectation.*

28 *Les locaux dont l'usage est sensible au bruit sont :*

*a) les pièces des habitations, à l'exclusion des cuisines sans partie habitable, des locaux sanitaires et des réduits;*
*b) les locaux d'exploitations, dans lesquels des personnes séjournent régulièrement durant une période prolongée ; en sont exclus les locaux destinés à la garde d'animaux de rente et les locaux où le bruit inhérent à l'exploitation est considérable.*

29 *Les secteurs exposés au bruit sont répertoriés dans la Carte des secteurs exposés au bruit disponible auprès du Service de l'Air, du bruit et des rayonnements non ionisants (tél. 022 388 80 40) ou consultable sur https://ge.ch/sitg/, le système d'information du territoire à Genève (SITG).*

48 *Pour les constructions ou de transformations, le maître d'ouvrage devra satisfaire aux exigences de l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP) concernant la protection contre le radon dans les locaux de séjour occupés plus de 15 heures par semaine, pour atteindre une concentration de gaz radon inférieure à 300 Bq/m3. Surtout en présence de cave naturelle ou de locaux de séjour en contact avec le terrain, il doit veiller à ce que les mesures de construction préventives spécifiques au radon soient mises en œuvre en plus de l'état de la technique. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site internet de l'Office fédéral de la santé publique (www.ch-radon.ch).*

## J *Impact sur l'environnement*

30 *Les installations soumises à une étude de l'impact sur l'environnement (EIE) sont répertoriées dans l'annexe Installations soumises à l'EIE et procédures décisives de l'ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE), disponible sur www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19880226/index.html*

31 *Fournir les documents J01 ou J02 et, s'ils en existent, les documents J03 ou J04.*

32 *Pour savoir si un plan localisé de quartier est soumis à étude de l'impact sur l'environnement (EIE), contacter le guichet de l'aménagement du territoire (tél. 022 546 73 00)*

## K *Évacuation et protection des eaux*

52 *Préciser sur le plan des canalisations [K01],*
*-l'emplacement de l'installation de prétraitement (DC+SH). Installer un décanteur primaire (DC) suivi d'un séparateur de graisses (SH) conforme aux règles de la technique pour le prétraitement des eaux résiduaires de la cuisine/laverie avant rejet à la canalisation des eaux usées (SN 592000:2012: Evacuation des eaux des biens-fonds).*

53 *Préciser sur le plan des canalisations [K01],*
*-les locaux des activités: médicales, laboratoires, stockage, nettoyage/entretien de l'établissement de soins susceptibles d'évacuer des eaux résiduaires dans le réseau public d'assainissement des eaux usées,*
*-les installations de prétraitement (IPT): séparateurs, décanteurs, stations de neutralisation, etc.*

54 *Préciser sur le plan des canalisations [K01]:*
*-les zones polluées à excaver,*
*-l'emplacement des installations de prétraitement (IPT) des eaux de fonds de fouilles,*
*-les réseaux de canalisations d'évacuation des eaux résiduaires de chantier et le point de raccordement au système public d'évacuation des eaux appropriés (EU/EM, EP).*

55 *Préciser la surface inconstructible (ou la limite constructible) sur le plan des canalisations [K01].*

## L *Énergie*

37 *Pour une nouvelle construction, rénovation ou extension, fournir le formulaire L00 ainsi que les formulaires et justificatifs annexes. Dans le cas de bâtiments d'importance ou à statut particulier, fournir aussi le document L05. Pour de l'aide, contacter l'office cantonal de l'énergie (tél. 022 327 93 60).*

38 *Par enveloppe thermique, on entend les éléments de construction qui séparent le volume chauffé ou climatisé de l'environnement non chauffé.*

39 *Fournir le document L04 si une autorisation énergétique est requise, soit en cas de mise en place, de modification ou de remplacement des installations de climatisation de confort, de production d'électricité ou de chaleur alimentées en combustible à partir d'une puissance donnée, de chauffage électrique à résistance à partir d'une puissance donnée et de chauffage d'endroit ouvert (incluant les piscines extérieures chauffées).*

## M/Q *Agriculture et Nature*

40 *Pour toute demande initiale ou complémentaire d'autorisation de construire concernant les arbres, fournir les documents M01, M02 si applicable.*

41 *Le domaine vital entend l'aplomb de la couronne plus 1 mètre. Pour les arbres fastigiés cet espace protégé est défini par la projection au sol d'un tiers de la hauteur de l'arbre plus 1 mètre. La végétation conservée comprend les arbres et les haies vives des parcelles, y compris ceux situés en limite des parcelles voisines. https://www.ge.ch/document/directive-concernant-mesures-prendre-lors-travaux-proximite-arbres*

42 *En cas de travaux dans une forêt délimitée par le cadastre forestier (par ex. défrichement ou exploitation préjudiciable), contacter le Service du paysage et des forêts (Office cantonal de l'agriculture et de la nature (tél. 022 388 55 01).*

45 *Pour plus d'informations sur comment remplir le Q01 ou Q02, veuillez consulter la page internet https://www.ge.ch/amenagement-du-territoire-zone-agricole/autorisations-construire-zone-agricole*

60 *Pour plus d'information sur comment remplir le Q03, veuillez consulter la page internet dans un premier temps : https://www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokumente/raumplanung/publikationen/erlaeuterungen_zuart42arpv2004.pdf.download.pdf/explications_relativesalarticle42adeloat2004.pdf*
*En cas de questions complémentaires, vous pouvez consulter un architecte LCI de l'OAC.*

## N *Mobilité, accès et stationnement*

43 *Aussi pour mise en place ou déplacement d'un portail ou d'une clôture.*

## O *Sécurité incendie*

44 *Pour toute demande initiale ou complémentaire d'autorisation de construire, fournir le document O01. Les voies d'intervention et de sauvetage doivent impérativement figurer sur les plans déposés. Voir la directive 7 du règlement de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (RPSSP - F 4 05.01)*

## P *Protection civile*

57 *Se rendre au Service de la Protection Civile pour obtenir une attestation*

## S *Santé*

46 *En référence à la Loi sur la santé (LS K 1 03) et au règlement sur les institutions de santé (RIS K 2 05.06), ainsi qu'à la LGEPA (J 7 20) et son règlement d'application (RGEPA J 7 20.01), le Service du médecin cantonal (SMC) doit préaviser les plans de tout établissement de soins privé ou public, notamment les:*
*- Hôpitaux et Cliniques,*
*- Structures de soins telles que cabinets médicaux, dentaires, et/ou de groupe,*
*- Organisations d'aide et de soins à domicile (OASD),*
*- Services et entreprises d'ambulances,*
*- Institutions de lutte contre les dépendances,*
*- Institutions de promotion de la santé et prévention,*
*- Etablissement Médicaux Sociaux (EMS) et résidences pour personnes âgées.*
*Ne sont pas concernées par le SMC les structures de soins de bien-être (spa, massage, soins d'esthéticienne, tatouages/piercing…)*

## U *Préservation du patrimoine*

16 *Parcelle, site ou bâtiment au bénéfice d'une mesure de classement (LPMNS art.10-23), d'inscription à l'inventaire (LPMNS art.7-9). Bâtiment appartenant à un ensemble protégé (LCI art.89-93).*
*Parcelle, site ou bâtiment situé dans le périmètre d'un plan de site ou d'un règlement spécial (LPMNS art.38-41), dans une zone protégée (LCI art.83-88 et 93A-107).*
*Parcelle, site ou bâtiment situé dans un périmètre de protection générale (LPRLac, LPRRhône, LPRArve, LPRVers).*
*Consulter les mesures de protections sur https://ge.ch/sitg/carte/patrimoine pour plus d'information.*

59 *Consulter les recensements architecturaux sur https://ge.ch/sitg/carte/patrimoine pour plus d'information.*
*Pour les bâtiments situé dans une commune en cours de recensement ou qui n'a pas encore recensée veuillez indiquer « non-évalué ».*
*Dans ce cas le document [U01] se limitera aux parties modifiées.*